

* * * * *

L'an deux mil dix-sept, le 31 Août, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 25 août 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard HENRY Maire.

Présents : Mme SANGUINE Claire, FAUBET Benoit, BOULET Mickaël, CLAVERIN Gilles, Mme SELIMBAYE Yolen Adjointe, Mmes BULLIDO Valérie, FAUBET Emilie, COLAS Sophie, DAVID Sylvie, M. DUBREUILH Yves, SICHET-CADET Yann, VIEIRA Pascal

Absents excusés : Mmes BOBINEAU Catherine (ayant donné pouvoir à MR DUBREUILH), SENAC Armelle, M. DERAÏN Didier, BERTOT Sandra, LE CLAIRE François, CHOLET Jean-Charles.

Secrétaire de séance : Mme FAUBET Emilie

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil, aucune observation n'étant formulée celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour Mr le Maire précise qu'à deux fois le conseil municipal n'a pas réussi à se réunir faute de quorum, et demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir être plus assidus.

Mme David demande s'il serait possible d'élaborer un planning comme cela avait été fait au premier semestre.

2017-63 – Tarification du transport scolaire : ramassage 1er degré

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les éléments suivants :

Vu la délibération du 12 avril 2017 instaurant une participation des familles au ramassage scolaire pour la rentrée 2017-2018

Vu la délibération du 28 juin 2017 adoptant l'externalisation du bus

Le conseil municipal doit aujourd'hui

- Fixer le tarif qui sera demandé aux familles et les modalités de versement

Monsieur le Maire propose de demander une participation de 20€ par enfant et par an, et sollicite l'avis du conseil,

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la participation familiale par foyer comme suit :

- 20€ pour le premier enfant + 10€ par enfant supplémentaire par an

Concernant les modalités de paiement, le conseil municipal décide que cette participation sera sollicitée auprès des familles via un avis de sommes à payer courant octobre 2017 (11 pour, 3 abstentions Mmes Colas, Selimbaye, Bullido)

2017-64 – Modification de la participation de la part familiale du transport pour le collège d'Arveyres

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les éléments suivants :

La délibération du 12 avril instaurant une participation des familles au transport pour les collégiens d'Arveyres, nous devons aujourd'hui décider du montant, après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la part famille à 20€ pour le premier enfant et 10€ par enfant supplémentaire et par an.

En ce qui concerne l'application du tarif et les modalités de paiement par les familles, Mr le Maire rappelle que la CALI ayant la compétence transport, gère directement avec le prestataire par le biais d'une délégation de service public. Par ailleurs, les modalités de paiement de la part restant à la charge des communes ne sont pas encore définies avec les services de la CALI. En conséquence, Mr le Maire propose d'appliquer la part famille votée à l'instant à partir de la rentrée 2018-2019 via un avis de sommes à payer qui sera adressé aux familles. Le conseil municipal adopte cette décision à 13 voix pour et 2 abstentions.

2017-65 Achat d'une épilucheuse

Mr le Maire informe le conseil que le cuisinier ne peut plus présenter aux enfants des légumes frais car l'épilucheuse est en panne, si l'on souhaite servir des produits frais il faut acheter une nouvelle épilucheuse, Mr le Maire précise que l'appareil a été sélectionné par le cuisinier en fonction des besoins

Coût : 1695€ HT soit 2034€ TTC

Achat non prévu au BP, il faudra prendre une DM comme suit :
23 13 : Toiture local champ foire 3 800 – 2 100 = 700
2181 : + 2100

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cet achat et la DM

2017-66– Adhésion des communes au groupement de commande pour l'achat de prestations de services de contrôles et de vérifications en matière de sécurité

Mr le Maire fait part d'une proposition de la Cali, concernant l'achat de prestation de services en matière de contrôle et de sécurité

Suite à l'adhésion des communes de Coutras, Genissac, Lagorce et Libourne au groupement de la CALI

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015 899 du 23 juillet relative à la constitution de groupement de commandes

Vu la délibération de la Cali n°14,11,192 en date du 28 novembre 2016 constituant le groupement de commande

Vu la convention constitutive pour l'achat de prestations de services de contrôles et de vérifications en matière de sécurité

Considérant le souhait des communes de Coutras, Génissac, Lagorce et Libourne de rejoindre ce groupement

Considérant que l'adhésion d'un nouveau membre implique par délibération l'accord de tous les membres actuels et un avenant à la convention

Considérant notre besoin en matière de vérification de nos installations et après en avoir délibéré

Le Conseil à l'unanimité

- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'achat de prestations de services de contrôles et de vérifications en matière de sécurité
- Désigne la CALI comme coordonnateur du groupement
- Autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2017-67 – Désignation des membres des commissions administratives de révision des listes électorales et politiques

Comme annoncé lors du dernier conseil, l'assemblée doit désigner de nouveaux membres,

Art L.17 du code Electoral

Sur proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Délégués au Tribunal

Liste Générale : Mickael BOULET

Bureau 1 : Emilie FAUBET

Bureau 2 : Sophie COLAS

Délégués de l'Administration (Sous-Préfecture):

Liste Générale : Pascal VIERA

Bureau 1 : Gilles CLAVERIN

Bureau 2 : Brigitte SANGUINE

2017-68– Point sur les commissions communales

Afin de mettre en ligne sur le nouveau site de la commune les commissions communales, il convient de vérifier si celles-ci sont bien complètes,

De plus Mr le Maire propose de créer les commissions suivantes :

- Transport dont le responsable sera Mr FAUBET
- Aménagement et développement durable
- Prospective

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fusionner les commissions urbanisme, patrimoine et aménagement et développement durable, charge la commission finance de la prospective, et valide les

commissions suivantes :

Patrimoine Communal bâti, urbanisme et aménagement et développement durable :

M Siche-cadet (responsable patrimoine)

M Boulet (responsable urbanisme)

M Faubet Benoit (responsable aménagement et développement durable)

Mme Bullido, M Claverin, Mme Sanguine, M Derain

Associations, sports, culture et loisirs :

Sanguine (responsable)

Mme. Bullido, Mme. Colas, Mme. Bobineau, Mme Sénac, M. Sichet Cadet, M. Viera, Mme C. Henry

Vie scolaire, périscolaire, enfance et jeunesse :

Mme Colas (responsable)

Mme. Bullido, Mme. Faubet, Mme. Sanguine, Mme. Bernardin

Communication et information :

Mme Selimbaye (Responsable)

Mme. Sanguine, Mme. Bullido, Mme. Colas, M. Boulet, M. Faubet

Transport :

M Faubet (responsable)

M. Claverin, Mme. Faubet

Finances :

Mme Selimbaye (responsable)

Mme. Faubet, Mme. Selimbaye, Mme. Colas, Mme. David, M. Boulet

Jeunesse :

M Dubreuilh (responsable)

Mme. Faubet, Mme. Sanguine, M. Faubet

Plan communal de sécurité :

M Henry (responsable)

M. Faubet, Mme. Sanguine, Mme. Colas

Restauration :

Mme Faubet

M. Henry, M. Claverin

Voirie :

M. Siche-Cadet (Responsable)

Mme Bertot

MM. Claverin, Henry, Le Claire

Mme DAVID quitte la salle à 22h05

2017-69 : Fond de concours de la CALI pour les travaux du giratoire

Mr le Maire informe le conseil qu'il souhaite solliciter un fond de concours auprès de la CALI pour subventionner la création du giratoire sur le RD121, dans la mesure où la CALI a la compétence développement économique, pour ce faire le conseil doit délibérer, accord de principe de la cali,

Où le rapport de Mr le Maire, le conseil municipal sollicite à l'unanimité ce fond de concours et autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc,

2017-71- Fond de concours de la CALI pour l'acquisition de la parcelle nécessaire au logement d'urgence

Même démarche que pour le giratoire, considérant que la CALI est compétente en logement le conseil municipal sollicite à l'unanimité ce fond de concours et autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc,

2017-72 Règlements pour le prêt de matériel : mise en place d'une caution pour les prêts de tables, chaises et borne électrique

Pour une meilleure gestion des biens communaux, il est proposé au conseil municipal de mettre en place un nouveau règlement pour le prêt de matériel :

- Tables, chaises
- Borne électrique démontable

avec l'application d'une caution et d'un remboursement pour les dommages occasionnés,

Après avoir pris connaissance des règlements, le conseil municipal adopte à l'unanimité les deux règlements.

2017-72- Règlement périscolaire

Après en avoir pris connaissance,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement périscolaire

2017-73 : Tarifs et cautionnement

Afin de préserver au mieux le matériel communal prêté (tables, chaises, et borne) le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander une caution de 100€ pour chaque prêt consenti aux particuliers, pour les tables et chaises. Pour les associations la caution sera valable 6 mois.
- De demander une caution de 300€ pour la borne électrique démontable
- De fixer un forfait pour les dommages causés au matériel comme suit :
 - 50€ pour une table dégradée à remplacer
 - 30€ pour une chaise
 - Pour la borne : le pétitionnaire devra rembourser à la commune sur présentation de la facture le prix de la réparation ou du remplacement

Ces remboursements se feront via un avis de sommes à payer à régler auprès du Trésor Public.

2017-74 : Avenant travaux d'extension et restructuration de la mairie

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous devons faire des avenants car il a besoin de faire un traitement anti-termites et de démonter les socles de cheminées :

- Avenant pour des travaux de traitement anti-termites société TTBR pour un montant HT de 1839€ soit 2206,80€
- Avenant pour travaux de démolition des cheminées société Dubois pour un montant HT de 2500€ soit 3000€ TTC
- Suite à la démolition des cheminées il convient de prévoir un avenant pour des travaux de charpente et zinguerie société Gasteuil pour un montant HT de 2948€ soit 3537,60€ TTC.

2017-75- 76-77-78 Révision annuelle et renouvellement des loyers communaux

Le conseil municipal accepte de renouveler et de réviser les loyers communaux selon les indices de référence.

2017-79 : Adhésion de la commune au service commun ingénierie technique

Dans le cadre du schéma de mutualisation mené par la Cali, celle-ci propose la création d'un service d'ingénierie technique et de conduite d'opération sous la forme d'un service commun,

Ce service proposera aux communes des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie, en bâtiment et maîtrise d'œuvre pour de simples opérations de voirie,

Cette adhésion est ouverte à toutes les communes de la Cali depuis le 01 juillet et selon les conditions suivantes :

- Une participation décomposée en part fixe de 40cts d'euros par habitant et par an et une part variable de 2,7% du montant des travaux confiés au service commun,

Mr le Maire expose que cette mission vient remplacer l'ATESAT de la DDTM

Mr VIERA demande si l'on a des besoins, sur quels dossiers ? Le conseil municipal rappelle qu'il adhère déjà à l'Agence Gironde Ressource du Département

Mr le Maire demande au conseil municipal de statuer :

Après en avoir délibéré le conseil refuse à l'unanimité pour l'instant d'adhérer à ce service

2017-80 : Effacement du réseau télécommunication RD18

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du RD 18, il est proposé d'effacer le réseau télécommunication, les travaux du génie civil sont à la charge de la commune.

Un devis établi par le SDEEG (MOu et Moe délégué) chiffre à 14735€ TTC la charge de la commune

Ces travaux n'étant pas prévus au BP il convient donc de faire une décision modificative du BP

Le conseil accepte à l'unanimité

2017-81 : Décision modificative du BP

Le conseil municipal vote à l'unanimité les virements de crédits suivants :

Achat Éplucheuse

23 13 : Toiture local champ foire 3 800 – 2 100 = 700

2181 : + 2100

Effacement réseau télécommunication RD18

2315 : giratoire : 210 000 - 15 000 effacement = 195 000

2315 : effacement + 15 000

2017-82 : Nomination d'un directeur de la régie transport

Mr le Maire expose à l'assemblée que la DREAL a radié la commune du registre des exploitants de transport, par conséquent nous ne pouvons plus utiliser le bus,

Pour établir le dossier de renouvellement d'exploitation du bus, la DREAL nous demande de leur fournir une délibération de nomination d'un directeur de la régie absent à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Fabienne LABEYLIE, secrétaire de mairie, agent titulaire comme directeur de la régie transport,

2017-83-Élaboration PLH : désignation d'un représentant de la commune

Suite à l'intégration de 12 communes au premier janvier, la Cali doit se doter d'un nouveau PLH couvrant l'ensemble du territoire communautaire, et souhaite y associer la commune comme personne morale,

Si la commune est intéressée elle doit désigner un représentant de la commune, Mr le Maire fait appel à candidature, aucun candidat se proposant, le conseil municipal désigne à l'unanimité Mr Gérard HENRY, Maire.

2017-84- : Proposition d'acquisition de parcelles boisées classées

Mr Moulinier propose de céder gratuitement à la commune les parcelles boisées classées AM,8,10,23 moyennant la prise en charge des frais notariés,

Mr le Maire précise que ces parcelles présentent des arbres dangereux, qu'il faudra faire abattre. Mr Siche-Cadet-souligne qu'il faudra alors payer en plus les frais d'abattage, et ne voit pas l'utilisation qu'on peut faire de ces parcelles.

Considérant ces points le conseil municipal refuse la proposition à 14 voix contre, Mr le Maire s'abstient. Il souhaite poursuivre la négociation.

2017-85 : Acquisition de parcelles mises en emplacement réservé au PLU

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mr Bouchon qui met en demeure la commune de se prononcer sur l'acquisition des parcelles concernées par l'emplacement réservé n°8 au PLU

Considérant : - la configuration du terrain,

-qu'il faudra, en plus de l'acquisition, faire des aménagements de voirie,

le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de différer l'acquisition
- Sollicite une estimation du coût du terrain et des aménagements

Mr le Maire propose de voir avec un notaire pour une estimation du terrain en nature « jardin »

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux concernant le centre commercial ont commencé, il propose de faire une cérémonie pour la pose de la première pierre le 20 septembre 2017 à 11h00, y seront conviés les acteurs, les personnes publics associées au projet, les élus communaux et intercommunaux, le conseil municipal valide la proposition.
- Mr Viera informe le conseil que les travaux de réfection des tennis débiteront le 18/09, il se rapprochera de Mr Grolleau pour organiser le chantier. Pour la mise en place des bancs au city stade

Mr Viera propose de rencontrer les jeunes ainsi que Mme David, cette rencontre pourrait être en lien avec les permanences du BIJ.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HENRY remercie les participants et lève la séance à 0H05.